## Date: 16 juillet **BUDGET PREVISIONNEL DU PROJET** INTITULE DE L'ACTION : DAIC CASSE DEPENSES (\*) **RECETTES** Location(s) **1860** Autofinancement Structures gonflables Coop Manau 400 780 Jeux traditionnels 580 Tract et affiches 60 Conteuse 500 Participation des Frais de transport (2)(4) personnes Vt de gouter 80 px0,50ct 40 Boissons et alimentation 430 Coop manau 400 Food mart 30 Achat de fournitures **Autres financements** (3)(à détailler) (à préciser) Lots tout pour la fête 50 Fil IMH 400 Assurance Tracts, affiches 60 Aide demandée au PIC 1500 Taxes (SACEM) Divers Personnel bénévole Bénévolat 390,60 6px6hx10,85eur 6px6hx10,85eur 390,60 **SOUS TOTAL DES DEPENSES ENGAGEES** 2400 Financement d'un autre projet (5)

**TOTAL** 

2790,60

## (\*) <u>Les dépenses doivent être justifiées par des devis</u>

- (1) Si le local d'une association est utilisé, s'assurer que cette association est protégée pour la fête que vous organisez (2) Pour les voyages collectifs, les conditions suivantes :
  - avoir fait l'objet d'une animation préalable sur le quartier, afin de contribuer à leur autofinancement
  - être encadrés par plusieurs adultes (autorisation parentale pour les mineurs non accompagnés de leurs parents)
  - être couverts par une assurance

**TOTAL** 

- contenir une activité à finalité éducative ou culturelle comme le précise le règlement intérieur
- (3) Seul le matériel consommable est pris en compte (petit matériel servant à organiser la fête, papier, colle,...)

2790,60

- (4) Il est indispensable de faire participer financièrement ou matériellement les bénéficiaires du projet, et les usagers doivent nécessairement participer au projet.
- (5) Si des bénéfices générés par l'animation sur le quartier sont destinés à financer une opération (sorties, voyages, dons à une organisation caritative, etc.), il faut en indiquer le montant.